



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Fleurons du Québec : le recrutement de nouvelles municipalités démarre en trombe

Saint-Hyacinthe, le 31 octobre 2008 - La Corporation des Fleurons du Québec recevait déjà au mois d'août dernier les premières adhésions pour la quatrième édition des Fleurons du Québec. Depuis, les adhésions de nouvelles municipalités et le renouvellement des adhésions des municipalités de la première édition ne cessent d'arriver. Les municipalités inscrites s'assurent ainsi de recevoir la visite des classificateurs à l'été 2009.

Rappelons que le programme de classification horticole des Fleurons du Québec prenait son envol en 2006, alors que 100 municipalités québécoises étaient honorées par l'obtention de leurs fleurons du Québec, une reconnaissance officielle soulignant les efforts pour embellir durablement leur milieu de vie. La cote de classification horticole, qui va de 1 à 5 fleurons, est attribuée pour trois ans et est assortie d'un rapport d'évaluation professionnelle suggérant des pistes d'amélioration. Les classificateurs des Fleurons du Québec visitent 60 % du territoire et évaluent tous les lieux à la vue du public.

La Corporation attribue ce succès au taux de satisfaction élevé des municipalités participantes, qui apprécient l'objectivité de l'évaluation horticole et la pertinence des pistes d'améliorations recommandées. La reconnaissance des Fleurons du Québec représente pour elles une source de fierté et une motivation formidable afin d'améliorer leur environnement horticole et paysager dans le respect des principes du développement durable. C'est sans doute pour ces raisons que la majorité des municipalités classifiées choisissent d'afficher leurs fleurons au moyen de la signalisation officielle. Les panneaux des Fleurons du Québec qui ornent les entrées municipales constituent un facteur d'attractivité et affichent une valeur reconnue dont les conséquences sociales, économiques et environnementales sont indéniables.

La quatrième campagne de recrutement des Fleurons du Québec prendra fin le 12 juin 2009. Les 150 premières municipalités inscrites sont assurées de recevoir la visite des classificateurs à l'été 2009. Toutes les municipalités québécoises peuvent demander la classification horticole des Fleurons du Québec en s'acquittant de droits d'adhésion triennaux. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet des Fleurons du Québec à l'adresse suivante : www.fleuronsduquebec.com.

La Corporation des Fleurons du Québec est composée de représentants du gouvernement du Québec, des associations de municipalités québécoises et des principaux acteurs de l'horticulture ornementale au Québec.